



SA/XB/SM/BD 622.2020

PREFECTURE DE HAUTE SAVOIE
Monsieur le Préfet
Rue du 30ème régiment d'infanterie
74000 Annecy

Dossier suivi par : Benoît DUPERTHUY
E-mail : b.dupertuy@ccpaysdecruseilles.org
Tél : 07 63 86 01 82

Cruseilles, le 05 NOV. 2020

Objet : demande d'appui pour soutenir les commerces de proximité

Monsieur le Préfet,

L'augmentation brutale de la circulation de la Covid-19 dans la population a imposé au Président de la République un reconfinement soudain. Nous, élus locaux, sommes solidaires de ce choix, et mobilisés au quotidien pour accompagner sa mise en place de manière responsable, et rendre cette période terrible acceptable pour notre population.

Mais nous sommes **très inquiets de l'impact de cette situation sur les commerces de proximité**, et particulièrement ceux qui font l'objet d'une fermeture administrative.

Le premier confinement a été, malgré le soutien des autorités publiques, dévastateur pour ces commerces de petite taille, bien plus fragiles que les grands groupes. Et vous connaissez leur rôle essentiel dans l'animation de nos bourgs et villages, et pour maintenir le lien social.

Ils ont été profondément touchés économiquement par la crise sanitaire, et nous avons peur que le deuxième confinement leur porte un coup fatal, en particulier dans la période qui précède les fêtes de fin d'année.

Nous essayons de **trouver toutes les solutions pour les accompagner**, mais malheureusement quelques soient les actions de promotion ou de communication, si ces commerces sont totalement fermés, nous ne pourrons d'aucune manière les aider.

Aussi, avec l'aide de la CCI, nous avons proposé un accompagnement sur de la vente à distance, soit dans le cadre de la marketplace « enbasdemarue.com », soit par l'intermédiaire d'une aide pour créer un site spécifique de vente à distance. Mais ces actions sont de longue haleine et ne pourrons régler les difficultés à court terme.

Aussi, nous proposons **deux solutions complémentaires** qui peuvent être une vraie bouffée d'oxygène pour nos commerces de proximité :

- La première consiste à **autoriser les commerçants non alimentaires à prendre une place de vente sur nos marchés**. Cette solution simple est pragmatique nous semble réellement sécurisée : nous avons mis en place toutes les mesures permettant la vente dans des conditions sanitaires irréprochables (sens de circulation, limitation du nombre de personnes et limitation maximale des contacts...), et le public est déjà présent pour le marché alimentaire, n'entraînant aucune augmentation des flux,
- La deuxième consiste à **autoriser, comme cela se pratique dans certaines communes de France, l'ouverture des commerces sur rendez-vous individuel**, avec nettoyage des lieux entre chaque client.

Ces deux solutions nous semblent simples et sans danger pour permettre d'offrir un petit espace de vente à nos commerçants. Nous envisageons la rédaction d'un arrêté permettant le fonctionnement de nos commerces dans ce double cadre.

Vous devez comprendre que cette crise sanitaire est très dure pour nos entreprises, et que s'il est essentiel que chacun soit raisonnable et respecte les conditions du confinement pour préserver notre population et réduire au maximum le temps d'isolement, **les autorités doivent aussi se montrer raisonnable afin d'aider nos forces économiques à surmonter cette épreuve**.

Nous sommes disposés à échanger avec vous pour trouver au plus tôt les meilleures solutions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la CCPC
Xavier BRAND



Maire de Cruseilles
Sylvie MERMILLOD



Copie pour information :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Député
- Madame et Messieurs les Sénateurs
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Madame et Messieurs les Conseillers Départementaux du Canton de La Roche